



Contexte

Le projet ProFERE, en collaboration avec ses partenaires, a mis en œuvre une diversité d'activités visant à développer une main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs des Énergies Renouvelables (EnR) et de l'Efficacité Énergétique (EE).

Dans le domaine des EnR, un dispositif lié à l'autoproduction, y compris par les EnR, a été établi. Pour l'Efficacité Énergétique, un système d'audit énergétique obligatoire a été mis en place pour les organismes industriels, du tertiaire, et du transport.

Ces avancées réglementaires contribueront à court terme au développement d'un marché national nécessitant une main-d'œuvre locale qualifiée. Afin de garantir cette disponibilité, le MMPE a fait appel à ProFERE pour créer un dispositif de formation et de certification des compétences dans les domaines des EnR et de l'EE.

Ces compétences joueront un rôle crucial dans la mise en œuvre du cadre réglementaire évoqué précédemment. Dans ce contexte, Le projet ProFERE et l'organisme national de certification en Côte d'Ivoire (CODINORM) ont élaboré un dispositif de certification de personnes pour valoriser les compétences dans le secteur EnR/EE.

Le Métier du professionnel en Efficacité Énergétique

Le professionnel en Efficacité Énergétique intervient sur l'enveloppe du bâtiment et l'ensemble des systèmes énergétiques ainsi que les systèmes de gestion de l'information rencontrés dans le bâtiment, l'industrie et le transport.

Dans l'exercice de son métier, le professionnel en efficacité énergétique réalise les interventions suivantes :

- Audits énergétiques,
- Amélioration de la performance énergétique,
- Gestion de l'Énergie dans les bâtiments,
- Gestion des projets d'Efficacité Énergétique.

Cadre réglementaire :

Arrêté interministériel n°156 / MMPE /MCLU / MT / MINEDDTE / MCI du 23 AVRIL 2024 portant conditions d'assujettissements des organismes consommateurs d'énergie à l'audit énergétique obligatoire et périodique, les modalités de sa réalisation ainsi que les conditions d'exercice de l'activité d'auditeur énergétique, les modalités de sa réalisation ainsi que les conditions d'exercice de l'activité d'auditeur énergétique .





Les certificats disponibles

3EI Certificat d'expert en Efficacité Énergétique dans l'industrie

3EB Certificat d'expert en Efficacité Énergétique dans le bâtiment

TS2EI Technicien spécialisé en Efficacité Énergétique dans l'industrie

TS2EB Technicien spécialisé en Efficacité Énergétique dans le bâtiment.

Les certificats ont une validité de 5 ans sous réserve du respect de la charte de déontologie et de la validation du maintien qui intervient à mi-parcours. Au terme des 5 ans, le certificat doit être renouvelé.

Qui peut être candidat aux certificats ?

La Certification concerne toute personne physique exerçant dans le domaine de l'Efficacité Énergétique.

La démarche pour se faire certifier, peut être initiée soit à titre individuel, soit par l'employeur.

Pourquoi se faire certifier par CODINORM ?

CODINORM :

- Organisme national de certification au titre de la loi 2013 - 866 relative à la normalisation et à la promotion de qualité et ses décrets d'application ;
- Bénéficie d'une expérience unique en certification de compétences adaptée aux réalités actuelles de la filière de l'Efficacité Énergétique (EE) ;
- Dispose d'un processus d'évaluation validé par un comité indépendant.

Avantages de la Certification des compétences

POUR LE PROFESSIONNEL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (LE CERTIFIÉ)

- La reconnaissance nationale de votre parcours professionnel et de vos compétences;
- Le passeport pour aborder les marchés organisés;
- La confiance assurée auprès des clients et des partenaires;
- Votre référencement sur la liste nationale des certifiés.

POUR LES ENTREPRISES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Optimiser la performance de votre entreprise, grâce à des collaborateurs compétents;
- Être plus compétitif et disposer d'un levier de différenciation concurrentiel;
- Bonne réputation à travers les prestations fournies;
- Confiance assurée auprès des clients et des partenaires
- Accroissement des parts de marchés
- Amélioration du chiffre d'affaires.

Comment candidater pour la certification ?

Les candidatures sont reçues soit en ligne soit par le département de certification des compétences à CODINORM.

Pour candidater à un certificat, il faut remplir le dossier d'inscription à télécharger sur www.codinorm.ci et s'acquitter des frais d'examen.

Comment se fait l'évaluation des candidats à la certification ?

Les candidats à la certification sont évalués par des examinateurs indépendants. Cette évaluation se fait à travers 05 étapes.



Étape 1 :
Examen de recevabilité



Étape 2 :
Examen des connaissances
et des aptitudes



Étape 4 et 5:
Examen de Suivi et Examen
de renouvellement



Étape 3 :
Examen des
Expériences notifiées

Dossiers de candidature (voir formulaire d'inscription)

LE CERTIFICAT D'EXPERT EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS L'INDUSTRIE



Peut faire acte de candidature, toute personne remplissant l'une des conditions suivantes :

- Avoir un diplôme d'Expert en Efficacité Énergétique ou équivalent et une expérience professionnelle de 24 mois dans les métiers connexes ;
- Avoir un BAC+5 et une expérience de 12 mois dans les métiers connexes ;
- Avoir un BAC+3 et une expérience professionnelle de 24 mois dans les métiers connexes ;
- Avoir une attestation de formation professionnelle en Efficacité Énergétique reconnue et 3 mois d'expérience en TS2E dans l'industrie.
- Avoir une bonne connaissance des normes ISO 50002 et EN 16247. La connaissance de la série des normes ISO 50000, ISO 9000, ISO 14000, ASHRAE est un atout.



LE CERTIFICAT D'EXPERT EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT



Qui peut postuler au certificat d'Expert en Efficacité Énergétique dans le bâtiment ?

Peut faire acte de candidature, toute personne remplissant l'une des conditions suivantes :

- Avoir un diplôme d'Expert en Efficacité Énergétique ou équivalent et une expérience professionnelle de 24 mois dans les métiers connexes ;
- Avoir un BAC+5 et une expérience de 12 mois dans les métiers connexes ;
- Avoir un BAC+3 et une expérience professionnelle de 24 mois dans les métiers connexes ;
- Avoir une attestation de formation professionnelle en Efficacité Énergétique reconnue et 3 mois d'expérience en TS2E dans le bâtiment.
- Avoir une bonne connaissance des normes ISO 50002 et EN 16247. La connaissance de la série des normes ISO 50000, ISO 9000, ISO 14000, ASHRAE est un atout.

LE CERTIFICAT DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS L'INDUSTRIE



Qui peut postuler au certificat de Technicien Spécialisé en Efficacité Énergétique dans l'Industrie ?

Peut faire acte de candidature, toute personne remplissant l'une des conditions suivantes :

- Avoir un BT ou tout diplôme équivalent et une expérience professionnelle de 60 mois (5 ans) dans les métiers connexes ;
- Avoir un BAC+2 et une expérience de 36 mois (3 ans) dans les métiers connexes ;
- Avoir un Bac+3 et une expérience professionnelle de 24 mois dans les métiers connexes ;
- Avoir une attestation de formation professionnelle en Efficacité Énergétique reconnue et 3 mois d'expérience en TS2E dans l'Industrie ;
- Avoir une bonne connaissance des normes ISO 50002 et EN 16247. La connaissance de la série des normes ISO 50000, ISO 14000, ASHRAE est un atout.

LE CERTIFICAT DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT



Qui peut postuler au certificat de Technicien Spécialisé en Efficacité Énergétique dans le bâtiment ?

Peut faire acte de candidature, toute personne remplissant l'une des conditions suivantes :

- Avoir un BT ou tout diplôme équivalent et une expérience professionnelle de 60 mois (5 ans) dans les métiers connexes ;
- Avoir un BAC+2 et une expérience de 36 mois (3 ans) dans les métiers connexes ;
- Avoir un Bac+3 et une expérience professionnelle de 24 mois dans les métiers connexes ;
- Avoir une attestation de formation professionnelle en Efficacité Énergétique reconnue et 3 mois d'expérience en TS2E dans le bâtiment ;
- Avoir une bonne connaissance des normes ISO 50002 et EN 16247. La connaissance de la série des normes ISO 50000, ISO 14000, ASHRAE est un atout.

NB: L'ensemble des exigences à respecter par le demandeur est consigné dans le règlement de certification disponible en téléchargement libre sur le site internet www.codinorm.ci



Contacts

(+225) 27 22 22 34 70

(+225) 27 22 22 34 71

(+225) 27 22 59 00 10

Site Web: www.codinorm.ci

Email: adamasangare@codinorm.ci

rolandmbadama@codinorm.ci



Faites certifier vos COMPÉTENCES

et offrez-vous de nouvelles opportunités !



4 CERTIFICATS DISPONIBLES

CERTIFICATION DES COMPÉTENCES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



SCANNEZ-MOI



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DES MINES,
DU PÉTROLES ET DE L'ÉNERGIE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

En partenariat avec



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH